



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 71808

## Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le sujet qui a été imposé aux élèves de première littéraire lors de leur épreuve anticipée de « sciences et vie de la terre » pour le baccalauréat. Ce sujet portait sur l'interruption volontaire de grossesse. À partir d'un article du Monde du 9 décembre 2004, qui n'est en réalité que le condensé d'un autre article publié par deux chercheurs dans la revue Population et société, le sujet d'examen invitait les élèves à analyser les effets de l'IVG et de la contraception, à dégager les arguments en faveur de l'IVG et à argumenter l'idée selon laquelle l'avortement n'est pas considéré comme un moyen de contraception. Si l'avortement a été légalisé, il est néanmoins irresponsable de demander à des élèves de justifier un tel acte par des arguments unilatéraux sans en aborder les inconvénients, et il est anti-pédagogique de présenter un document sans demander aux candidats de le contester. En effet, l'article à partir duquel les élèves devaient argumenter la légalisation de l'avortement en France développe l'idée qu'en trente ans, cette légalisation n'a pas eu de conséquence négative sur la démographie en France, « une IVG ne constitue pas une naissance en moins mais une naissance reportée à plus tard ». Il souhaite par conséquent avoir la garantie que les candidats qui n'ont pas voulu cautionner la logique mise en avant dans cette épreuve ne seront pas sanctionnés.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription :** Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71808

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 août 2005, page 7506

**Question retirée le :** 30 août 2005 (Retrait pour cause de question identique)